

# MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

## SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021: PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Martial-le-Mont s'est réuni en session ordinaire sur la convocation en date du 13 septembre 2021 et sous la présidence de Monsieur Serge LAGRANGE, maire.

Selon le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, cette séance s'est déroulée avec un public limité et toutes les mesures de sécurité sanitaires ont été respectées.

**Étaient présents :** Mesdames PERIGAUD, FAYADAS, FAURE et QUINET.  
Messieurs SANGRELET Gilbert, LAGRANGE, SANGRELET Denis, MESTAT et MARCELLAUD.

**Absent excusé:** Madame HARTMAN Stéphanie et Monsieur HAYMA Jacky

**Secrétaire de séance:** Madame Élisabeth FAURE

### 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 août 2021

Le procès-verbal de la séance du 25 août 2021 est approuvé à l'unanimité

### 2- Aliénation du chemin rural au lieu-dit Courblande

*Délibération n° 01/24/09/2021*

*Pour:9 Contre: 0 Abstention: 0*

Par délibération n°01/09/07/2021bis en date du 09 juillet 2021, le conseil municipal décidait de constater la désaffectation du chemin rural situé au lieu-dit Courblande entre les parcelles cadastrées section AL numéros 119,120 et 124 et de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation dudit chemin en vue de sa cession à Monsieur BUMENT Dominique.

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 24 août au vendredi 10 septembre 2021.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur, Monsieur VILLETORTE Francis, a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal, après délibération, décide:

- la vente du chemin rural situé au lieu-dit Courblande entre les parcelles cadastrées section AL numéros 119,120 et 124 au profit de Monsieur BRUMENT Dominique,
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1118,00 € (mille cent dix-huit euros), correspondant aux frais engagés par la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Annexe à la présente délibération: Rapport d'enquête du commissaire enquêteur

# MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

## SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021: PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 3- Demandes de subventions Radio Vassivière et Association Prévention Routière

Délibération n° 02/24/09/2021

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux demandes de subventions reçues en mairie, par des associations, à savoir :

- L'Association Prévention Routière qui a pour objectif de sensibiliser les élèves de maternelle et primaire aux risques routiers notamment lors des trajets domicile-école.
- Radio Vassivière qui vient de développer ses fréquences de diffusion sur le département et pour cela, la radio a investi dans un nouveau studio à Felletin.

Le Conseil municipal, après délibération, décide:

- De refuser l'attribution d'une subvention à l'Association Prévention Routière,
- De refuser l'attribution d'une subvention à Radio Vassivière.

### 4- Désignation des délégués CNAS

Délibération n° 03/24/09/2021

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

Après délibération, le Conseil Municipal a désigné :

#### DELEGUES DES ELUS:

TITULAIRE : Monsieur LAGRANGE Serge  
SUPPLEANT : Monsieur SANGRELET Gilbert

#### DELEGUES DU PERSONNEL:

TITULAIRE : Madame LEICHT Clémence  
SUPPLEANT : Monsieur FAURE Éric

En tant que délégués au COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE.

### 5- Marché de Rénovation Énergétique des Bâtiments Communaux : Avenant 01 EIFFAGE

Délibération n° 04/24/09/2021

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis et l'avenant pour le lot 2 attribué à l'entreprise EIFFAGE située ZA de Vernet – 23000 GUERET, suivant les montants ci-dessous:

	HT	TTC
Montant du Marché	50 000,00 €	60 000,00 €
Montant Avenant 01	438,00 €	525,60 €
Nouveau montant du marché	50 438,00 €	60 525,60 €

**Considérant** à ce stade des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, la nécessité de travaux supplémentaires à savoir la réalisation d'un doublage en BA13 dans le logement 2 au rez-de-chaussée sur l'un des murs du

# MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

## SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021: PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

couloir d'accès au sanitaire,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** les marchés conclus avec l'entreprise adjudicataire du lot numéro 2-Plâtrerie en application de la délibération du conseil municipal n°01/06/11/2020 du 06/11/2020 relative à l'approbation des marchés MAPA Travaux Énergétiques des Bâtiments Communaux,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la commune,

Le conseil municipal, après délibération, décide:

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-dessus détaillé avec l'entreprise EIFFAGE dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution,
- d'annexer le devis et l'avenant à la présente délibération.

### 6- Marché de Rénovation Énergétique des Bâtiments Communaux : Avenant 01 SAS NAUDON

*Délibération n° 05/24/09/2021*

*Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0*

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis et l'avenant pour le lot 1 attribué à l'entreprise SAS NAUDON Mathé et frères située ZI du Cheix – 23300 LA SOUTERRAINE, suivant les montants ci-dessous:

	HT	TTC
Montant du Marché	74 151,60 €	88 981,90 €
Montant Avenant 01	576,80 €	692,16 €
Nouveau montant du marché	74 728,40 €	89 674,06 €

**Considérant** à ce stade des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, la nécessité de travaux supplémentaires à savoir l'ajout d'une plinthe ainsi que d'une porte intérieure,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** les marchés conclus avec l'entreprise adjudicataire du lot numéro 1-Menuiseries extérieures et intérieures en application de la délibération du conseil municipal n°01/06/11/2020 du 06/11/2020 relative à l'approbation des marchés MAPA Travaux Énergétiques des Bâtiments Communaux,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la commune,

Le conseil municipal, après délibération, décide:

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-dessus détaillé avec l'entreprise SAS NAUDON Mathé et frères dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de rénovation énergétique des bâtiments communaux,

# MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

## SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021: PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution,
- d'annexer le devis et l'avenant à la présente délibération.

### 7- Approbation rapport définitif 2021 de la CLECT

Délibération n° 06/24/09/2021

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

**Vu** l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts,  
**Vu** l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le projet de rapport définitif pour l'année 2021 adoptés par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 30 août 2021,

La Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest nous a notifié le projet de rapport adopté par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées « CLECT » lors de sa réunion du 30 août 2021 relatif aux attributions de compensation.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 43 Communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) émet un avis favorable.

Monsieur le Maire présente le rapport définitif 2021 au conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- **D'APPROUVER** le rapport définitif pour l'année 2021 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées relatif aux attributions de compensation, en date du 30 août 2021,
- **D'AUTORISER** le Maire à notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest.

### 8- Refus rapport provisoire 2022 de la CLECT

Délibération n° 07/24/02021

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

La Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest nous a notifié le projet de rapport adopté par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées « CLECT » lors de sa réunion du 30 août 2021 relatif aux attributions de compensation.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 43 Communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) émet un avis favorable.

Monsieur le Maire présente le rapport provisoire 2022 au conseil municipal,

**Vu** l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts,  
**Vu** l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le projet de rapport provisoire pour l'année 2022 adopté par la Commission Locale

# MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

## SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021: PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'Évaluation des Charges Transférées le 30 août 2021,

**Considérant** que les charges transférées à la Communauté de Communes Creuse Sud Ouest ne sont pas imputables à la commune de Saint-Martial-le-Mont, de plus, ces compétences avaient déjà été transférées à la CIATE (ancienne Communauté de Communes de Ahun),

**Considérant** que ce transfert de charge ne concerne que la commune de Bourganeuf, et éventuellement les communes qui bénéficient des prestations de cette commune, et ce transfert ne devrait pas être imputable aux autres,

**Considérant** la proposition de la CLECT de répartition des attributions de compensation qui n'a pas été évoquée en réunion CLECT du 30 août 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- **DE REFUSER** le rapport provisoire 2022 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées relatif aux attributions de compensation, en date du 30 août 2021,
- **D'AUTORISER** le Maire à notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Creuse Sud Ouest.

### 9- Acquisition parcelle cadastrée section AM numéro 0084

*Délibération n° 08/24/09/2021*

*Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0*

Lors de sa séance du 05 janvier 2021, le conseil municipal a décidé l'aménagement d'une liaison piétonnière de sécurité et paysagère entre Le Bourg et la Creuse.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de Monsieur BLONDOR Patrice de céder la parcelle cadastrée section AM numéro 0084 située au cœur du projet de liaison piétonnière pour l'euro symbolique, les frais liés à l'acquisition de ladite parcelle seraient à la charge de la commune.

**Vu** la délibération n°04/05/01/2021 du 05/01/2021 modifiée par la délibération n°01/25/08/2021 du 25/08/2021 relatives à l'aménagement liaison Eglise-Pont,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 1111-4,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 de la commune,

Le conseil municipal, après délibération:

- **Accepte** d'acquérir la parcelle cadastrée section AM numéro 0084 auprès de Monsieur BLONDOR Patrice pour l'euro symbolique,
- **Décide** que les frais liés à l'acquisition seront intégralement pris en charge par la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ladite acquisition.

# MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

## SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021: PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 10- Acquisition parcelle cadastrée section AM numéro 0084 : Acte administratif

Délibération n° 09/24/09/2021

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 1111-4,

**Vu** la délibération n°08/24/09/2021 en date du 24/09/2021 portant sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM numéro 0084 auprès de Monsieur BLONDOR Patrice,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser ladite acquisition en la forme d'un acte administratif.

Le conseil municipal, après délibération:

- **Accepte** l'acquisition en la forme d'un acte administratif de la parcelle cadastrée section AM numéro 0084,
- **Charge** Monsieur de le Maire de préparer, de rédiger et d'authentifier ledit acte administratif,
- **Désigne** Monsieur SANGRELET Gilbert, premier adjoint, pour signer ledit acte administratif.

### 11- Reliures et restauration des registres communaux

Délibération n° 10/24/09/2021

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

**Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1421-1,

**Vu** le Code du Patrimoine, notamment le Livre II,

**Vu** la circulaire n° IOCB1032174C du 14 décembre 2010 relative à la tenue des registres des communes,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de faire relier les registres d'état-civil de 2003 à 2012, les registres des tables décennales de 1903 à 1932 et de 1953 à 2012, les registres des arrêtés du maire de 1986 à 2015 ainsi que les registres des délibérations de 2014 à 2018.

De plus, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois des registres de la commune sont endommagés et nécessitent une restauration de leurs couvertures: le registre des naissances de 1863 à 1882, le registre des naissances de 1843 à 1862 et le registre des tables décennales de 1803 à 1902.

Monsieur le Maire présente les devis produits par l'entreprise Fabrègue Duo qui a déjà réalisé par le passé la reliure des registres de la commune:

# MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

## SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021: PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Devis	Objet	HT	TTC
23265-I08	Reliure registre Arrêté 1986-2015	85,00 €	102,00 €
23265-I08	Reliure registre Délibérations 2014-2018	112,00 €	134,40 €
23267-I08	Reliure registre État-civil 2003-2012	150,50 €	180,60 €
23266-I08	Reliure Tables décennales 1903-1932 + 1953-2012	241,70 €	290,04 €
	Restauration anciens registres	1 669,65 €	2 003,58 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 258,85 €</b>	<b>2 710,62 €</b>

Le Conseil municipal, après délibération:

- **Accepte** de faire relier les registres d'état-civil de 2003 à 2012, les registres des tables décennales de 1903 à 1932 et de 1953 à 2012, les registres des arrêtés du maire de 1986 à 2015 ainsi que les registres des délibérations de 2014 à 2018 pour un montant TTC de 707,04 €,
- **Décide** de reporter la restauration du registre des naissances de 1863 à 1882, du registre des naissances de 1843 à 1862 et du registre des tables décennales de 1803 à 1902,
- **Accepte** les devis de l'entreprise Fabrègue Duo selon le tableau ci-dessous:

Devis	Objet	HT	TTC
23265-I08	Reliure registre Arrêté 1986-2015	85,00 €	102,00 €
23265-I08	Reliure registre Délibérations 2014-2018	112,00 €	134,40 €
23267-I08	Reliure registre État-civil 2003-2012	150,50 €	180,60 €
23266-I08	Reliure Tables décennales 1903-1932 + 1953-2012	241,70 €	290,04 €
	<b>TOTAL</b>	<b>589,20 €</b>	<b>707,04 €</b>

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer lesdits devis et à faire procéder à la reliure des registres communaux.

### 12- Adressage des voies, routes et lieu-dits de la commune

Délibération n° 11/24/09/2021

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de disposer d'un adressage de l'ensemble des habitations de la commune avec dénominations des voies de la commune et la numérotation de tous les locaux,  
**CONSIDERANT** qu'un tableau récapitulatif de toutes les dénominations est nécessaire,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des dénominations des rues, routes ou villages de la commune.

# MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

## SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021: PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **ADOpte** les dénominations des rues, routes ou villages suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- **CHARGE** Monsieur la Maire de communiquer ces informations aux différents services, de mettre à jour la Base Adresse Nationale et de numéroté l'ensemble des adresses de la commune.

*Annexe à la présente délibération:*

<b>Dénomination des rues, routes ou villages Sur la Commune de Saint-Martial-le-Mont</b>			
<b>APPELATION</b>	<b>POINT D'ORIGINE</b>	<b>POINT EXTREME</b>	
Rue de la Mairie	de la place de l'Église	le cimetière	Le Bourg
Impasse des Écoles	de la rue de la Mairie	impasse	Le Bourg
Route d'Ars	de la place de l'Église	route des Vergnes	Le Bourg
Chemin du Puy du Mont	de la rue de la Mairie	route d'Ars	Le Bourg
Place de l'Église			Le Bourg
Place Claude Fayadas			Le Bourg
Route du Moulin	Le Bourg	vers le pont	Le Bourg
Route des Vergnes	de la route d'Ars	vers Les Chambons	Le Bourg
La Couchezotte	village		
Chantaud	village		
Les Bregères	village		
Sainte Marie	village		
Chez Montelus	village		
La Prade	village		
La Chaise	village		
Les Chambons	village		
La Gorce	village		
La Vallade	village		
Les Chezades	village		
Courblande	village		

### 13-Décision modificative : augmentation de crédit

*Délibération n° 12/24/09/2021*

*Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0*

**Considérant** que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré:

- **Décide** de modifier l'inscription comme suit :

# MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

## SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021: PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
Autres frais divers Autres	6188	70,00 €	6688	70,00 €
<b>DEPENSES-FONCTIONNEMENT</b>		<b>70,00 €</b>		<b>70,00 €</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

### 14-Révision du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Délibération n° 13/24/09/2021

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

**VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 rendant obligatoire l'évaluation des risques professionnels par l'employeur et posant les principes généraux de la prévention intégrés dans les articles L4121-1 et suivants du Code du Travail,

**VU** le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 impose la transcription des résultats de l'évaluation dans un document unique et la mise à jour de l'évaluation des risques professionnels,

**CONSIDERANT** que la législation en vigueur impose à tout employeur d'évaluer les risques professionnels auxquels sont exposés ses agents, et que les résultats de cette évaluation doivent alors être transcrits dans un Document Unique,

**CONSIDERANT** que pour la mise en œuvre du Document Unique, le Centre Départemental de Gestion de la Creuse peut mettre à disposition des Collectivités qui en font la demande un Conseiller Prévention pour les accompagner dans cette démarche.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la commune n'a pas été mis à jour depuis sa création en 2015.

Le Centre de Gestion de la Creuse propose un accompagnement aux collectivités avec la mise à disposition d'un Conseiller Prévention.

Il a été estimé par le Centre de Gestion que trois demi-journées maximum d'intervention facturées 120,00 € TTC la demi-journée seront nécessaires à la révision du DUERP.

Par ailleurs, il convient de désigner deux élus de la commune afin de participer au comité de pilotage de la révision du DUERP.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention d'accompagnement à la révision du document unique avec le Centre de Gestion de la Creuse afin de mettre à jour le DUERP de la commune.

Le conseil municipal, après délibération:

- **Accepte** la convention d'accompagnement à la révision du document unique de la commune avec le Centre de Gestion de la Creuse,
- **Désigne** Messieurs SANGRELET Gilbert et MARCELLAUD Éric pour participer au comité de pilotage de révision du DUERP,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces

# MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

## SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021: PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nécessaires au projet.

Annexe à la présente délibération : convention

### 15- Agrandissement du cimetière par ajout de concessions intramuros

Délibération n° 14/24/09/2021

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le Chapitre III,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'agrandir le cimetière communal.

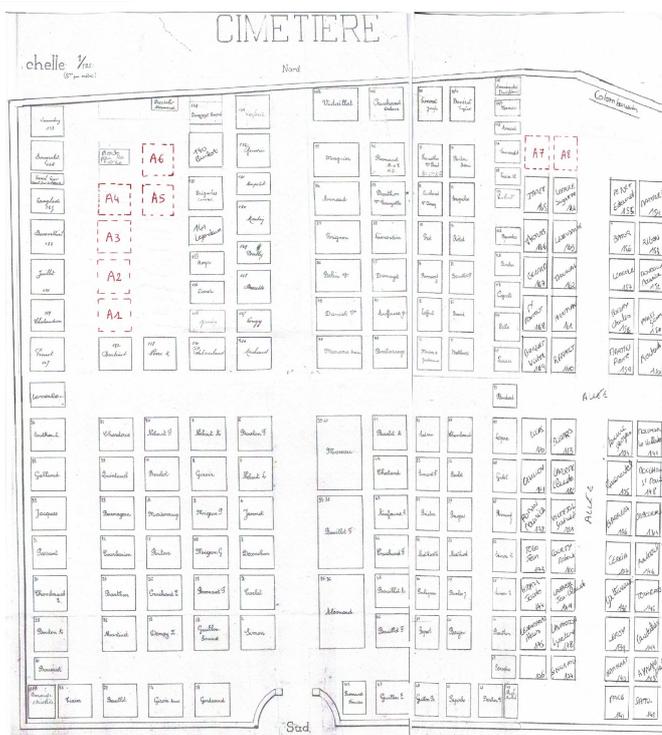
En effet, il reste seulement la concession numéro 176 de disponible.

Monsieur le Maire propose d'ajouter huit concessions, numérotées de A1 à A8, sur le terrain du cimetière encore non exploité en attendant la réalisation du projet d'agrandissement du cimetière prévu en 2023.

Le conseil municipal, après délibération:

- **Accepte** le projet d'agrandissement du cimetière par ajout de huit concessions intramuros tel que présenté par Monsieur le Maire suivant le schéma annexé à la présente délibération,
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation dudit agrandissement,
- **Autorise** Monsieur la Maire à signer toutes pièces nécessaires au projet.

Annexe à la présente délibération:



# MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

## SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021: PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 16- Questions diverses

- **Subventions:** Le versement du deuxième acompte DSIL (53 570,20 € demandés) et du premier acompte DETR (75 445,27 € demandés) pour la Rénovation Énergétique des Bâtiments Communaux est en attente, la Préfecture ayant mandaté les sommes le 03 septembre 2021.
- **Colis de Noël:** Demander à l'entreprise Gathier à Lavaveix-les-Mines pour offrir le même type de colis qu'en 2020.
- **Présentation application Illiwap:** Monsieur le Maire présente l'application et son téléchargement aux conseillers
- **Correspondant « eau »:** la Communauté de Communes Creuse Sud Ouest demande de désigner un élu volontaire afin de participer à une démarche de concertation autour de la thématique des rivières et de l'eau soit 5 réunions en novembre et décembre 2021/ pas de volontaire au sein du conseil municipal.
- **Conseiller numérique:** présentation du déploiement des conseillers numériques sur le département de la Creuse avec un conseiller dédié à la Communauté de Communes Creuse Sud Ouest.
- **Vandalisme:** il y a eu une tentative d'effraction à la porte de la mairie.
- **Travaux:**
  - proposition de rafraichir le bar en peinture
  - proposition de récupération de palettes pour confection fauteuils sur regard cours d'école
  - rideaux pour la salle des fêtes : demande de devis
  - repositionner les cadres en les regroupant
  - location de la salle: contrôle électricité, locations prévues en décembre pour les pompiers: Ste Barbe le 04/12 et Noël le 18/12 pour 100€/week-end.
- **11 Novembre:** restrictions sanitaires ou non. Repas Lavaveix ou sur place à Saint-Martial.

La séance est levée à 21 h 45.

# MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

## SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021: PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

<u>Délibération:</u>	<u>Objet:</u>
01/24/09/2021	Aliénation du chemin rural au lieu-dit Courblande
02/24/09/2021	Demande de subventions Association Prévention Routière et radio Vassivière
03/24/09/2021	Désignation des délégués CNAS
04/24/09/2021	Marché de Rénovation Énergétique des Bâtiments Communaux: Avenant 01 EIFFAGE
05/24/09/2021	Marché de Rénovation Énergétique des Bâtiments Communaux: Avenant 01 SAS NAUDON Mathé et Frères
06/24/09/2021	Approbation du rapport définitif 2021 de la CLECT intégration « Enfance et Jeunesse »
07/24/09/2021	Refus du rapport provisoire 2022 de la CLECT intégration « Enfance et Jeunesse »
08/24/09/2021	Acquisition parcelle cadastrée section AM numéro 0084
09/24/09/2021	Acquisition parcelle cadastrée section AM numéro 0084 : Acte administratif
10/24/09/2021	Reliures et restaurations des registres communaux
11/24/09/2021	Adressage des voies, routes et lieu-dits de la commune
12/24/09/2021	Décision modificative : augmentation de crédit
13/24/09/2021	Révision du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
14/24/09/2021	Agrandissement du cimetière par ajout de concessions intramuros

# MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

## SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021: PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Serge LAGRANGE

Gilbert SANGRELET

Annie PERIGAUD

Denis SANGRELET

Éric MARCELLAUD

Fabien MESTAT

Marie-Thérèse FAYADAS

Annie QUINET

Stéphanie HARTMAN

*absente excusée*

Élisabeth FAURE

Jacky HAYMA

*absent excusé*